



Atelier Thématique #45

Entreprises & artisans : comment relever le défi des obligations de tri de vos déchets ?

Papier, verre, carton, biodéchets, bois, plastique, métal, etc.

Enjeux | Témoignages

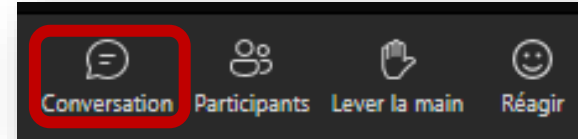
Vendredi 24 mars 2023

EMARGEMENT

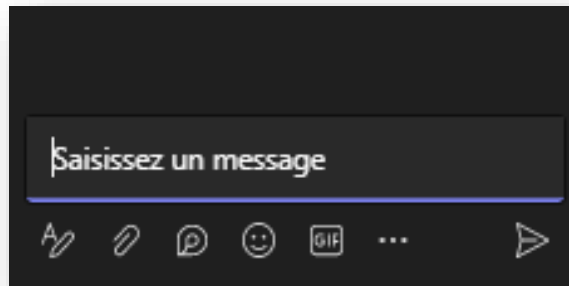


Atelier #45 - Entreprises & artisans : comment relever le défi des obligations de tri de vos déchets ?

- Utiliser le « **tchat/fil de discussion** »



- **Tous les participants doivent émarger** dans le tchat en précisant leur nom, fonction et structure pour le compte rendu (ex : Arthur de CAZENOVE, Responsable Unité Etudes et Projets, Région SUD)



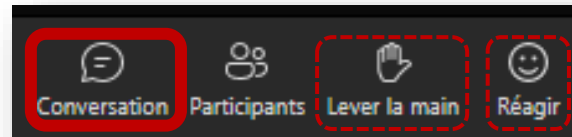
Merci de votre compréhension

En cas de problèmes techniques, contacter
nviziale@maregionsud.fr

QUESTIONS-RÉPONSES EN VISIOCONFÉRENCE



- Utiliser le « **tchat** » ou **demander la parole**



- Si possible **penser à mettre l'acronyme de votre structure** avant la question, exemple : « REGION – Comment/pourquoi/... ? »
- Vous pouvez également **transmettre des informations** en lien avec l'atelier avec les participants par exemple en postant un lien internet



- Les animateurs et intervenants répondront à certaines questions directement sur le chat
- Les animateurs suivent en direct le « chat » afin de **poser vos questions aux intervenants**, et ils informent des demandes de prises de parole (main levée)
- Les échanges du « chat » et les prises de parole permettront de compléter la synthèse de l'atelier

Enfin lorsque vous n'intervenez pas, merci de veiller à éteindre votre micro



Merci de votre participation

Le déroulé de la matinée



9h00<9h30

Ouverture du Webinaire - Eléments de Contexte

- **CIRCUL'R** – Jérémie BONHOMME et Eva GRANDEMANGE – 5'
- **REGION SUD** – Arthur de CAZENOVE – 10'
- **Questions/Réponses (Q&R)** – 5'

9h30<10h50

Les solutions de tri à la source des déchets pour les petites entreprises et les artisans

- **Salon de coiffure** (04) - Alain COUDAIR – 10'
- **CMAR** - Ninon CHAPPA – 10'
- **Association des commerces de la Butte & Synchronicity** (13) - Basile BAIXE et Maxime DUCOULOMBIER – 10'
- **CCI du Var et Hyper U des Arcs** (83) - Bertrand LE GUINER et Annelise HAROUCHE - 20'
- **Q&R** – 20'

10h50<11h20

L'accompagnement des collectivités pour aider les acteurs économiques à trier à la source leurs déchets professionnels

- **Métropole AMP** (13) - Sylvain DAVID & Kevin KHENZU – 10'
- **Territoire SIVED** (83) – Christelle MAUPIN – 10'
- **Q&R** – 10'

11h20<11h50

Le recours aux services de prestataires pour gérer ses déchets

- **Les Alchimistes & Flunch**, Anne-Laure SAINT-GIRONS et Méline ENGUEMENT – 10'
- **Lemontri & Elengy** - Alexandre NOBLET, Manon BORDARIES et Antoine SECHET – 10'
- **Q&R** – 10'

11h50<12h00

Clôture du webinaire

- **CIRCUL'R et REGION SUD** – 10'



Ouverture du Webinaire

Éléments de Contexte

Depuis 2020, les Régions assurent la « Coordination des actions en matière d'Economie circulaire »



LOI NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 transférant la compétence de planification des déchets aux Régions en leur confiant la responsabilité d'élaborer un **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)** à vocation intégratrice (transports, biodiversité, énergie, déchets, agriculture...) et prescriptive

LOI AGECE n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire conférant aux Régions la coordination et l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire (chef de filât), notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale. Elle **définit** également **les orientations en matière de développement de l'économie circulaire**, notamment en matière d'écologie industrielle et territoriale

Identifier les besoins régionaux en équipements de gestion sur 12 ans !

Définition

« Déchets dont le producteur initial **n'est pas un ménage** » !

Il peut s'agir d'entreprises, de commerces, d'artisans, d'administrations, d'établissements scolaires ou hospitaliers, etc.

Un déchet d'activités économiques (DAE)



C'est un déchet produit par un acteur autre qu'un ménage, c'est-à-dire une **entreprise, un commerce, un artisan, un établissement public ou une administration** (écoles, hôpitaux, etc.)

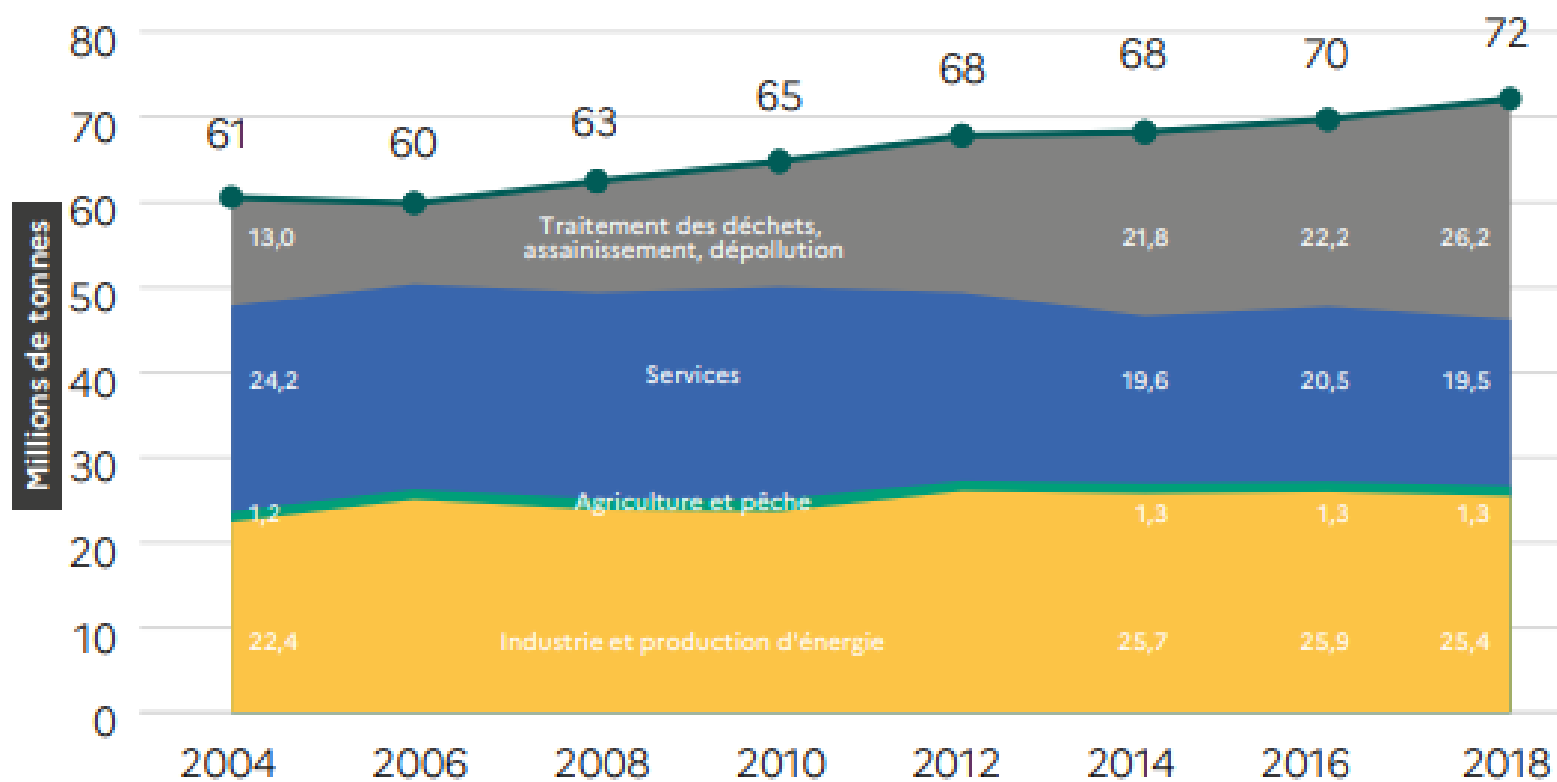


Les DAE peuvent être **non dangereux** (papiers, bois, métaux, etc.), **dangereux** (DEEE, accumulateurs, solvants, etc.) ou **inertes** (béton, briques, gravats, etc.)
→ *cette matinée se concentre sur les déchets non dangereux non inertes*



Dès lors qu'un DAE est **collecté en mélange avec les déchets des ménages**, par le service public d'élimination des déchets (déchetterie ou porte-à-porte), il devient un **déchet "assimilé"** à ceux des ménages et est intégré aux **DMA** (déchets ménagers et assimilés) → *Ils représentaient en 2017 ~20% du gisement des DMA*

La quantité de déchets produits par les entreprises (hors construction) représente 21 % de l'ensemble des déchets français



Une hausse
régulière de
+13% en 10
ans, avec 72 Mt
en 2018

Focus sur la situation régionale

3,7 millions de tonnes de déchets d'activités économiques (DAE) non dangereux non inertes ont été collectés en région Sud via des filières réglementaires

dont

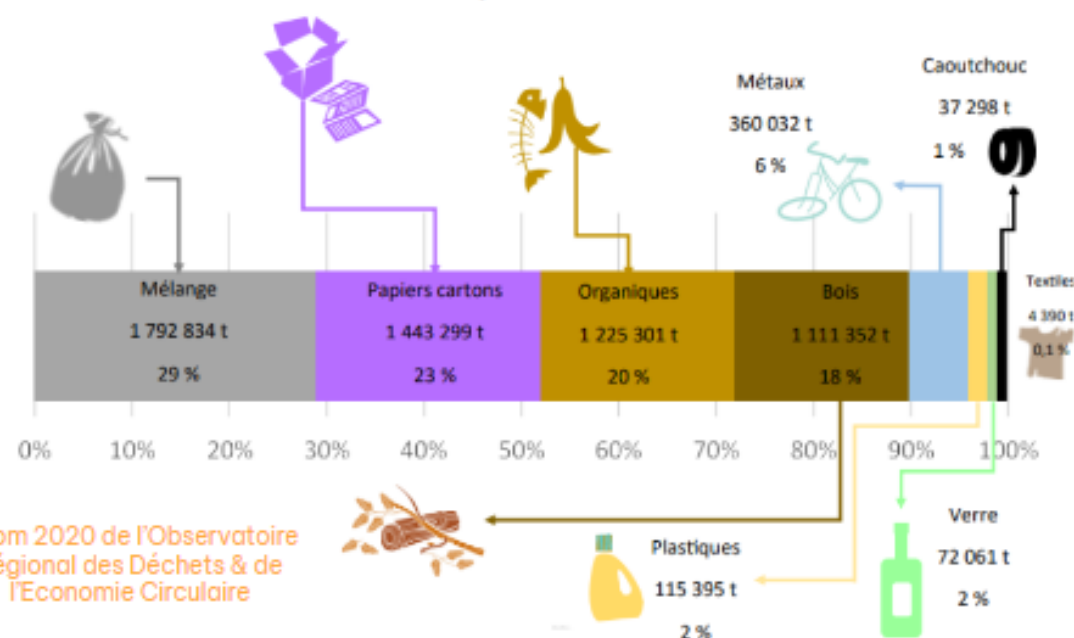
33,4% collectés et traités via les services publics d'enlèvements des déchets

4,8 millions de tonnes estimées de gisements de DAE dans la région,

dont

741 000 tonnes ne seraient pas tracées (traitement interne, réemploi & réutilisation, filières non réglementaires, etc.)

71% du gisement de déchets d'activités économiques (non dangereux non inertes) sont **valorisables**



Zoom 2020 de l'Observatoire
Régional des Déchets & de
l'Economie Circulaire

Constats

40%

des déchets collectés par les services publics sont des Déchets d'Activités Economiques collectés en mélange avec les déchets des ménages
(20% à l'échelle nationale)

Taux de recyclage des Déchets Ménagers et Assimilés et des Déchets d'Activités Economiques faibles

Exutoires pour les déchets non triés très contraints en région

Plus de 30 %
des déchets résiduels sont des biodéchets



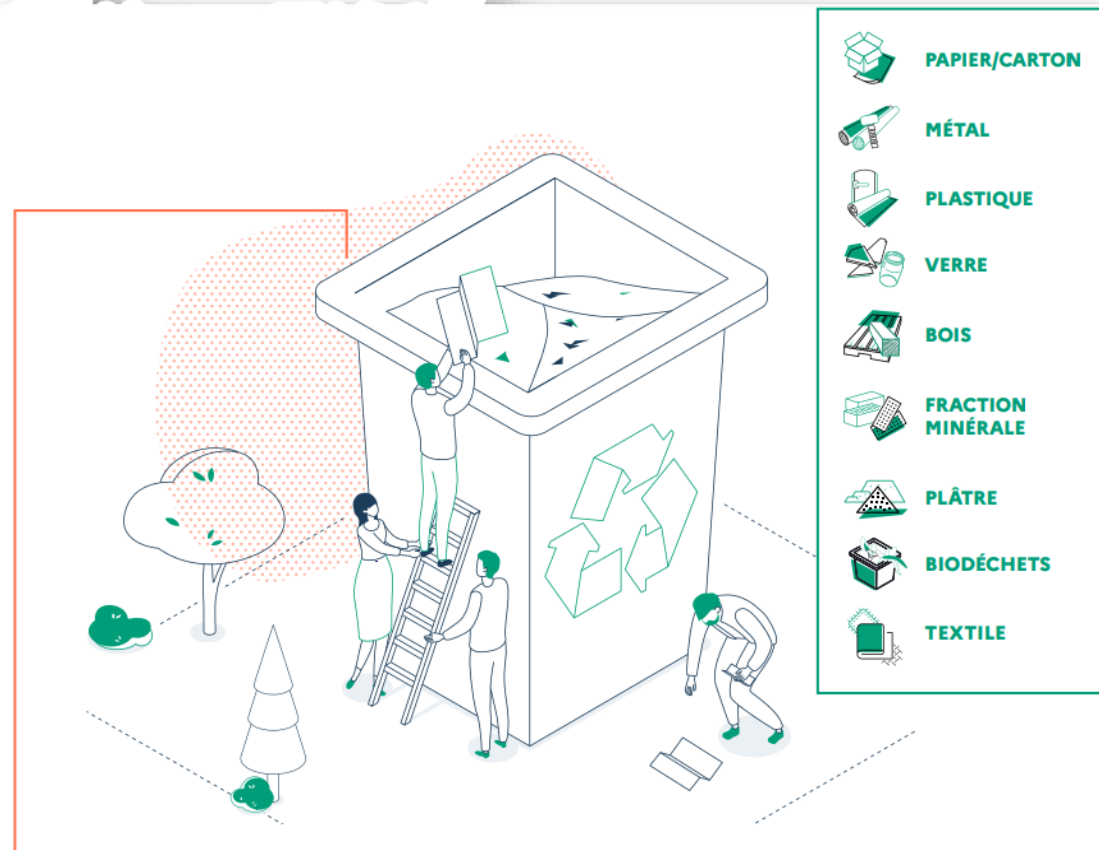
**Depuis 2018, 8 RDV dédiés à la gestion des déchets des activités économiques !
Dont 2 dédiés aux filières Bâtiments et Tourisme avec les fédérations professionnelles**

COMMENT RELEVER LE DÉFI DES OBLIGATIONS DE TRI ENGAGÉES DEPUIS 2015 ET RENFORCÉES EN 2020

LES GRANDES ÉTAPES DE L'APPLICATION DE LA LOI



SUR QUELS DÉCHETS PORTE L'OBLIGATION DE TRI ?



Tous secteurs : tri des Papiers – Métaux – Plastiques – Verre – Bois – Fractions minérales – Plâtre – Textiles (au 1^{er} janvier 2025) et Biodéchets*.

Établissements privés : tri adapté aux activités et, le cas échéant, accessible aux personnels,

Déchets des établissements publics : Plastiques – Acier – Aluminium – Papiers – Cartons – Déchets d'imprimés papiers – Papiers à usage graphique d'une part et Biodéchets* d'autre part.

Cas spécifique des déchets de chantier

Le tri à la source s'applique pour TOUS les chantiers, sauf :

- s'il n'est pas possible d'affecter, sur l'emprise du chantier, une surface $\geq 40\text{m}^2$ pour l'entreposage des déchets
- si le volume total des déchets généré sur l'ensemble de la durée du chantier, tous déchets confondus, est $\leq 10\text{ m}^3$.

LIÈGE

- PAPIER/CARTON
- MÉTAL
- PLASTIQUE
- VERRE
- BOIS
- FRACTION MINÉRALE
- PLÂTRE
- BIODÉCHETS
- TEXTILE

Les déchets doivent être **entreposés et collectés séparément** les uns des autres.

Pour les déchets de **papier, métaux, plastiques, bois et fraction minérale**, ils **peuvent être conservés ensemble** et en mélange :

- à condition que cela n'affecte pas leur capacité à être préparés en vue d'une réutilisation, d'un recyclage ou d'autres opérations de valorisation
- et à condition que leur valorisation présente une efficacité comparable à celle obtenue avec une collecte séparée

➤ TRIER = UNE OPPORTUNITÉ POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS



Les **sanctions encourues en cas de non-respect**

Le non-respect du tri des 9 flux est passible d'une sanction administrative d'un montant maximal de 150 000€ et constitue une infraction pénale punie d'une peine maximale de deux d'emprisonnement et 75 000€.

LES OBJECTIFS ET LES PRÉCONISATIONS DE LA PLANIFICATION EN MATIÈRE DE DÉCHETS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES VISENT À FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DU TRI DES 9 FLUX



Traçabilité : Diviser par 2 la quantité de Déchets d'activités économiques collectée en mélange avec les Déchets des ménages



Généralisation de la Redevance Spéciale d'ici 2022



Valoriser 65 % des Déchets non dangereux non inertes en 2025 (Déchets ménagers et assimilés et Déchets d'activités économiques non dangereux)



Réduire de 10 % la production de Déchets non dangereux (ménages et activités économiques) en 2025 par rapport à 2015

Favoriser la
prévention et le
recyclage et la mise
en œuvre de
solutions de collecte
et de valorisation
(déchèteries
professionnelles,
plateformes de
recyclage,...)



Les solutions de tri à la source des déchets pour les petites entreprises et les artisans

Eco-défis des artisans et commerçants

Prévention et Gestion des déchets



1	Sacs destinés à la clientèle	★★
2	Déchets dangereux	★★
3	Tri sélectif	★★
4	Stop au gaspillage alimentaire	★
5	Stop au gaspillage non alimentaire	★
6	Emballages fournisseurs	★
7	Réparation / réemploi	★
8	Emballages clients	★
9	Points de collecte	★
10	Déchets organiques	★
11	Compaction	★
12	Suivi de la production déchets	★

A destination des entreprises situées dans les centres-villes des territoires partenaires (Marseille, Sorgues du Comtat, Le Beausset, Antibes, Serre-Ponçon)

=> 37 défis, 5 thématiques (déchet, eau, énergie, éco-produits, transport, responsabilité sociétal)

Relevez des
« Éco-défis » et
cumulez suffisamment
d'étoiles pour obtenir
le label de bronze,
d'argent ou d'or ...



Autres accompagnements de la CMAR pour la gestion des déchets

- **Déclic Environnement**

Conseil sur 2 demi-journées pour passer à l'action : réglementation, prestataires, solutions locales...

Public : toutes les entreprises artisanales

Coût : Pris en charge par la CMAR PACA

Exemple : Madame D. réalise des retouches de vêtement et souhaite donner une seconde vie aux chutes de tissu. 6 pistes lui sont proposées.

- **Diagnostic Flux**

Optimiser ses flux de déchets, d'énergie et d'eau : proposition de pistes pour améliorer la gestion des déchets avec estimation du retour sur investissement

Public : les entreprises de production (alimentaire, menuiseries, etc.)

Coût : participation de 250€ pour l'entreprise, le reste est pris en charge par la CMAR PACA

Exemple pour une imprimerie : Identifier le carton mal trié pour le valoriser dans la bonne filière, mise en concurrence des prestataires déchets dangereux, chutes de papier reprises par la collectivité alors qu'elles peuvent être vendues à un prestataire.

=> Total de 2540€ de gain annuel !

Contacts

Alpes-de-Haute-Provence

Laura DAYAN
06 40 84 01 36
l.dayan@cmar-paca.fr

Hautes-Alpes

Ninon CHAPPA
06 733 826 17
n.chappa@cmar-paca.fr

Alpes-Maritimes

Coralie VIRUEGA
06 020 201 38
c.viruega@cmar-paca.fr

Bouches-du-Rhône

Adèle Ondarçuhu
07 72 18 22 63
a.ondarcuhu@cmar-paca.fr

Var

Mathilde PLESSIS
07 72 18 22 23
r.verneyre@cmar-paca.fr

Vaucluse

Clara LEONARD
06 40 84 01 44
c.leonard@cmar-paca.fr

LA BUTTE CIRCULAIRE

Soucieux de l'environnement, inspiré par le modèle de l'économie circulaire et profondément attaché à la qualité de vie dans le quartier, la Butte Circulaire est avant tout un projet collaboratif, pensé par et pour les commerçants.

Lieu : Cours Julien, 13006 Marseille

Objectif : assurer la collecte et la valorisation des déchets des professionnels des centres villes, en porte-à-porte grâce à la cyclo-logistique

Déchets collectés (matériel de tri fourni) : Cartons/papier, Verre, Plastiques, Biodéchets, Huiles usagées, Cagettes de fruits et légumes, etc.

Conditionnement et valorisation : une fois collectés, les “gisements” sont regroupés et surtriés dans un hub logistique de proximité (cf photo), avant d’être valorisé selon l’ordre hiérarchique de l’Économie Circulaire (réemploi, upcycling, recyclage)

Nombre de commerces engagés : >30



Créateur de flux coopératifs au service des villes durables

**UN PEU PLUS HAUT
À MARSEILLE**
LES COMMERCE DE LA BUTTE



Contacts

<https://www.labuttecirculaire.org/> - contact@labuttecirculaire.org
<https://synchronicity-sas.team>
commercesdelabutte@gmail.com

Le contexte :

- Un sujet ou l'information reste nécessaire
- Notamment quand l'entreprise utilise majoritairement les services de la collectivité locale, (TPE/PME),
- Et que cette dernière modifie les conditions d'accès au service et/ou le service lui-même,
- qui déclenche une Réorganisation interne nécessaire (Tri sur place, espace de stockage en lien avec la fréquence de collecte, réduction des volumes, sensibilisation du personnel, logistique/transport internalisé ou délégué, etc..)

Les Actions des CCI de Provence Alpes Cote d'Azur,

Au niveau Individuel :

- Informations, sensibilisation thématique et réglementaire, [Service Enviroveille](#)
- [Flash Diag](#) Déchets, Diagnostic Déchets, Accompagnement Clé verte, Imprim'vert,
- Diagnostic Potentiel de Circularité (Enterprise Européen Network PMI + de 20 salariés),
- Accompagnement à la recherche de financements pour des entreprises apportées de solution (Ecoconception/investissement matériels) en lien avec les dispositifs du Conseil Régional Sud, l'Ademe et l'Europe,



En partenariat avec Structure en charge de la collecte et gestion des déchets (Interco/Métropole/Syndicat) et/ou en lien avec les Associations de Zones d'Activités :

- Information sensibilisation et solutions disponibles et/ou nouvelles préconisations sur les obligations et mise en œuvre de solutions (Redevance Spéciale, Suppression de service et de la Taxe, etc..),
- [Programme Eco-Défis](#) pour les commerçants et artisans en partenariat la CMAR et avec le soutien de l'Ademe et de la Région SUD,
- Volonté d'aller vers un Parcours de la Transition Ecologique Global (Mobilité/Energie/Déchets) en écho aux PCAET pour accompagner globalement l'entreprise dans sa transition,
- Développement de nouvelles solutions (Exemple Programme BTP Circulaire sur la coordination des solutions publiques/privées dans l'accès des professionnels aux déchèteries privés/publiques; Programme BTP Circulaire),

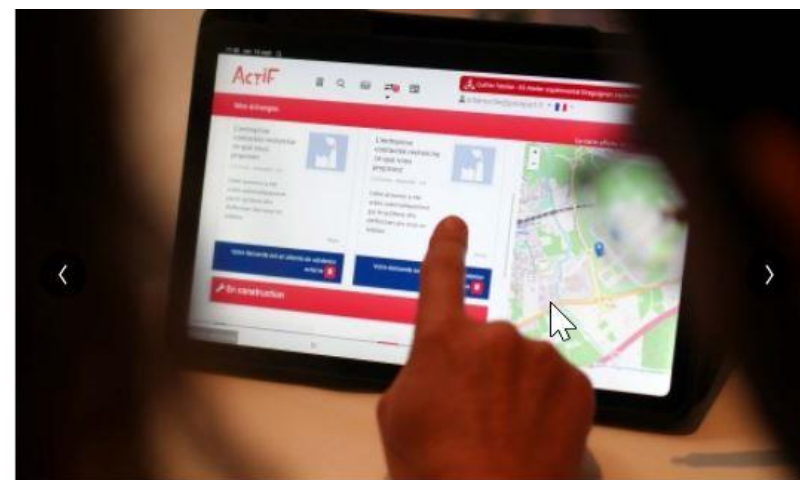
De la gestion des déchets à l'économie circulaire sur un territoire,

- Diagnostic de Flux,
- Ateliers PTSI, Animation et/ou accompagnement de démarches Ecologie Industrielle et territoriale sur les zones d'activités,
- Programme Européens ECOCIRCUS, IMPATTI NO,

RETOUR EN IMAGES SUR LE DERNIER ATELIER PTSI



139 annonces (opportunités de synergies), **44 synergies de mutualisation** détectées, **20 entreprises** présentes



L'atelier PTSI/Economie Circulaire est une méthodologie développée et testée par la CCI du Var en lien avec l'Institut National de l'Economie Circulaire et CCI France et déployée à l'échelle régionale en appui avec les CCIT du réseau Provence Alpes Côte d'Azur.

Sous forme d'un présentiel de 4 heures réunissant une trentaine d'entreprises, elle vise à développer des synergies inter-entreprises dans un minimum de temps sur les échanges de Flux Physiques (Energie, Déchets, Matières Premières, Emballages) et Autres (Compétences, Espace de stockage, salles de réunions, équipements, etc..).

☐ La valeur ajoutée pour le dirigeant est la suivante :

- Optimiser ses ressources sous utilisées (matières, compétences, énergie, m², équipements...),
- Réduire ses coûts,
- Transformer et valoriser ses déchets en ressources,
- Réseauter en local et saisir de nouvelles opportunités d'affaires,

☐ A l'issue de cet atelier, le dirigeant dispose de tous les contacts intéressés par ses offres et intéressants par rapport à ses demandes. La CCI organise l'après-midi un programme de RDV BtoB pour finaliser la mise en place de toutes ces synergies

☐ Tous les flux identifiés sont mis en ligne sur l'outil national des CCI ACTIF en lien avec la CCI OCCITANIE,

☐ Lien vers la vidéo :

[Convention synergie inter-entreprises PTSI](#)

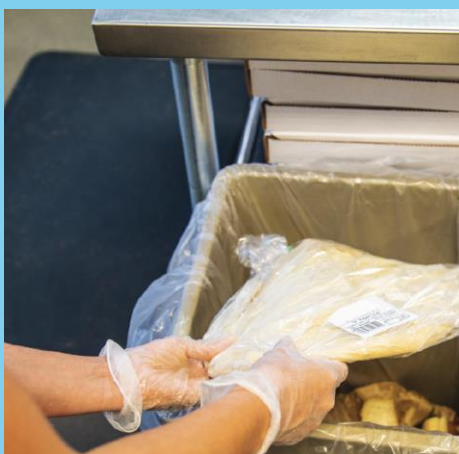
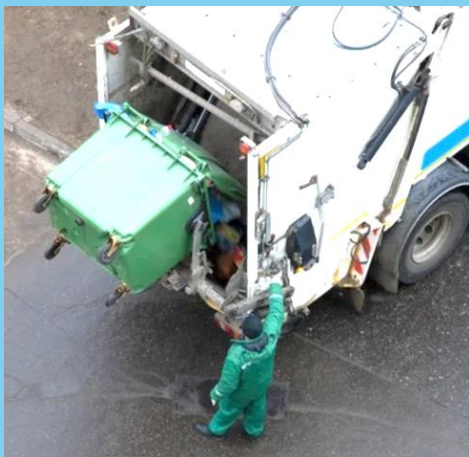


Des correspondants disponibles sur les territoires :

<http://www.paca.cci.fr/se-developper/transition-ecologique-et-energetique>



**L'accompagnement des
collectivités pour aider les acteurs
économiques à trier à la source
leurs déchets professionnels**



Gestion des déchets professionnels

Métropole Aix-Marseille-Provence

24 MARS 2023



Indicateurs (2020)	Métropole Aix Marseille Provence
Population (habitants). Insee 2017	1 898 561
DMA collectés (2021) :	1,2 M t (644 kg/hab)
- OMR	0,7 M t (362 kg/hab)
- Sélectives	79 k t (44 kg/hab)
Exutoires DMA	Valo. Matière / Orga : 39 % Valo. Énergétique : 27 % Enfouissement : 34 %

- La Métropole (créée au 01/01/2016) est compétente pour le **schéma d'ensemble de la compétence prévention et gestion des déchets** (*délibération octobre 2017*)

Les enjeux de la gestion des déchets



La problématique des exutoires

Traitement des déchets non valorisables :

- Incinération
ou
- Stockage



A court terme, atteinte des **capacités maximales** d'incinération et de stockage : **que faire de tous nos déchets ?**

Urgence pour la réduction et la prévention des déchets de manière globale (habitants et professionnels).

Produire moins de déchets c'est :

- ✓ Préserver l'environnement et la santé du vivant,
- ✓ Réduire sa facture,
- ✓ Diffuser l'image d'un professionnel engagé et responsable.



LES SCHÉMAS STRATÉGIQUES de la Métropole



Des obligations réglementaires reprises dans les schémas stratégiques de la Métropole

Le Schéma Métropolitain de gestion des déchets ménagers et assimilés (délibéré en octobre 2017)



→ Réduire les déchets,



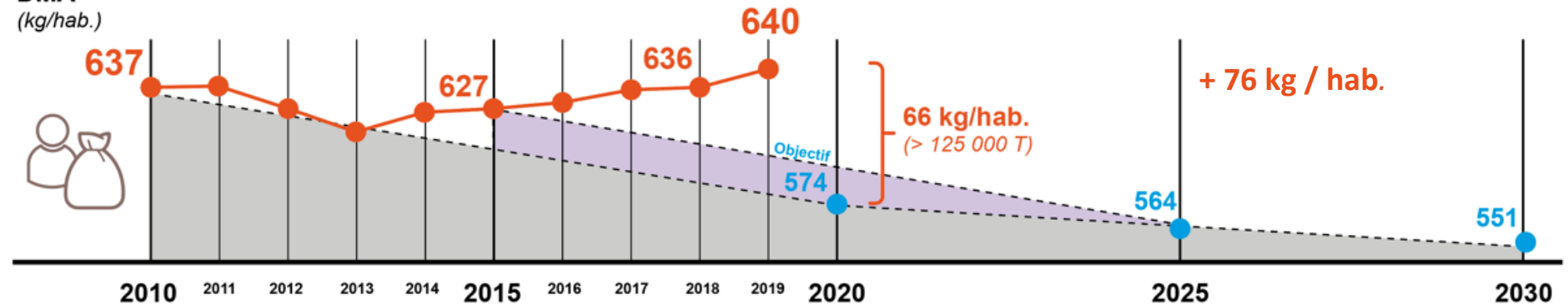
→ Augmenter le taux de valorisation matière et organique,



→ Maintenir les capacités de traitement des déchets.

Réduction de la production de Déchets Ménagers et Assimilés :

Production
DMA
(kg/hab.)



PLANIFICATION RÉGIONALE
- 10 % DMA de 2015 à 2025



LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
- 10 % DMA de 2010 à 2020



LOI AGEC
- 10 % DMA de 2010 à 2030

Estimation en région SUD :



Les déchets économiques représentent + **40%** des déchets collectés

LES SCHÉMAS STRATÉGIQUES de la Métropole

Le Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés (délibéré en décembre 2019)



→ **Sensibiliser à la réduction des déchets** pour faire évoluer les comportements ;



→ **Harmoniser les modalités de gestion des déchets** d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées :

- **dédier les déchèteries publiques aux habitants,**
- **arrêter la collecte sur les zones d'activités** avec des sujétions techniques,
- **déployer la redevance spéciale,**



→ **Valoriser la ressource « biodéchets »**



→ **lutter contre le gaspillage alimentaire ;**



→ **Donner une seconde vie aux produits et objets.**

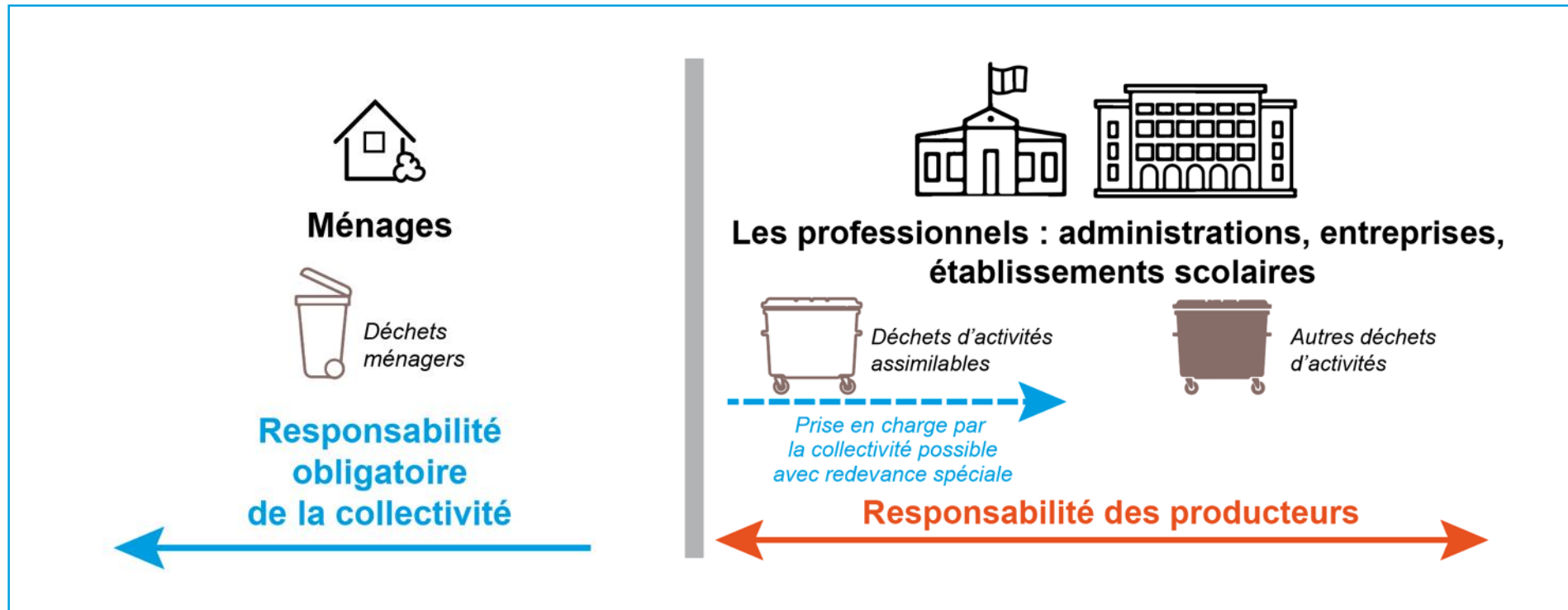
Première étape de l'objectif 2035 d'une Métropole **zéro déchet zéro gaspillage**

Rappel de la loi et des objectifs de la REDEVANCE SPÉCIALE



Tout producteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination, conformément à l'article L 541-2 du Code de l'Environnement. Principe du « pollueur-payeur ».

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) oblige la **gestion des déchets des ménages aux collectivités** et précise **non-obligatoire celle pour les déchets d'activités économiques (DAE)**.



DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX

pour effectuer un choix de collecte optimisé

→  **Chaque professionnel devra choisir un mode de collecte.**
 Ce choix va dépendre de la nature et de la quantité des déchets à collecter et traiter.

Pour estimer vos besoins, les prestataires ont besoin de connaître :

→ Vos contenants de collecte :

X  **le nombre de bacs,**

 **le litrage des bacs**
 (pour les ordures ménagères,
 les emballages et papier,
 les autres déchets),

 **le nombre de sorties de bacs**
 (présentation à la collecte).

→ La nature des déchets produits :

 **les biodéchets**
 (restes de repas...),

 **les gros cartons,**

 **les déchets verts**
 (tontes de pelouse...),

 **les autres déchets**
 (non valorisables),



le tri des 5 flux
 (déchets recyclables : papier-carton,
 plastique, verre, métal, bois),



les filières spécifiques :
 (matériel de bureau et mobilier,
 matériel informatique, textiles, lampes
 et néons...)

Accompagnement des associations

Favoriser l'émergence et le développement des associations locales :

- Aide à la mise en place de la structure
- Information concernant la zone d'implantation (économie, établissements...)
- Suivi régulier et conseils

Accompagnement des entreprises

Partenariat avec la CMAR :

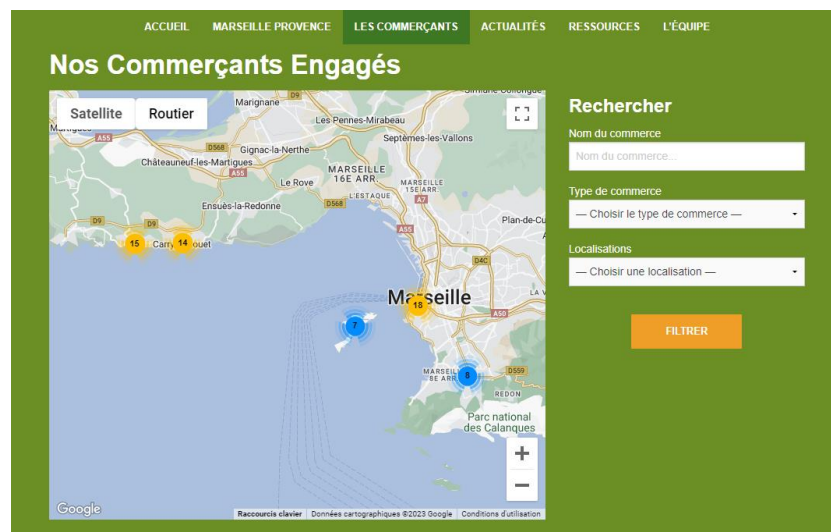
- Objectif : Réaliser une campagne de prévention sur réduction à la source + tri des déchets
- Secteurs cibles : Restauration, boulangeries, boucheries/charcuteries.
- 8 webinaires
- 19 déclics environnement + 17 accompagnements personnalisés (CMAR)
- 4 Fiches métiers (typologies de déchets + solutions adaptées pour 3RV).



Accompagnement des entreprises

Label « Commerce Engagé » :

- Association Ecoscience
- Objectif : Identifier les commerçants inscrits dans une démarche de responsabilité environnementale, favoriser de nouveaux comportements de consommation plus durables et responsables.
- Réalisation d'un diagnostic, d'un cahier des charges, de supports de communication auprès des commerçants volontaires.
- Labellisation basée sur le suivi d'un cahier des charges optimisé co-rédigé avec la Métropole.



OUTILS PROPOSES PAR LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

LA GESTION DES DÉCHETS PROFESSIONNELS

Un espace ressources, de conseils et d'informations



- Des informations adaptées à chaque profil (entreprise privée, acteurs publics, associations...)
- Des conseils & bonnes pratiques à partager
- Une FAQ complète
- Des documents à télécharger (fiches pratiques, guide ...)

Pour les communes

- Accompagnement ciblé (déchets et coûts)
- Kit commune
- Webinaire
- Echanges bonnes pratiques



dechets.ampmetropole.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

→ A vous la parole



Gestion des DAE : La Redevance Spéciale

Pour les entreprises et les administrations de la Provence Verte

Webinaire DAE Région Sud PACA / 24 mars 2023



Sommaire



Périmètre du SIVED NG



Déploiement de la RS

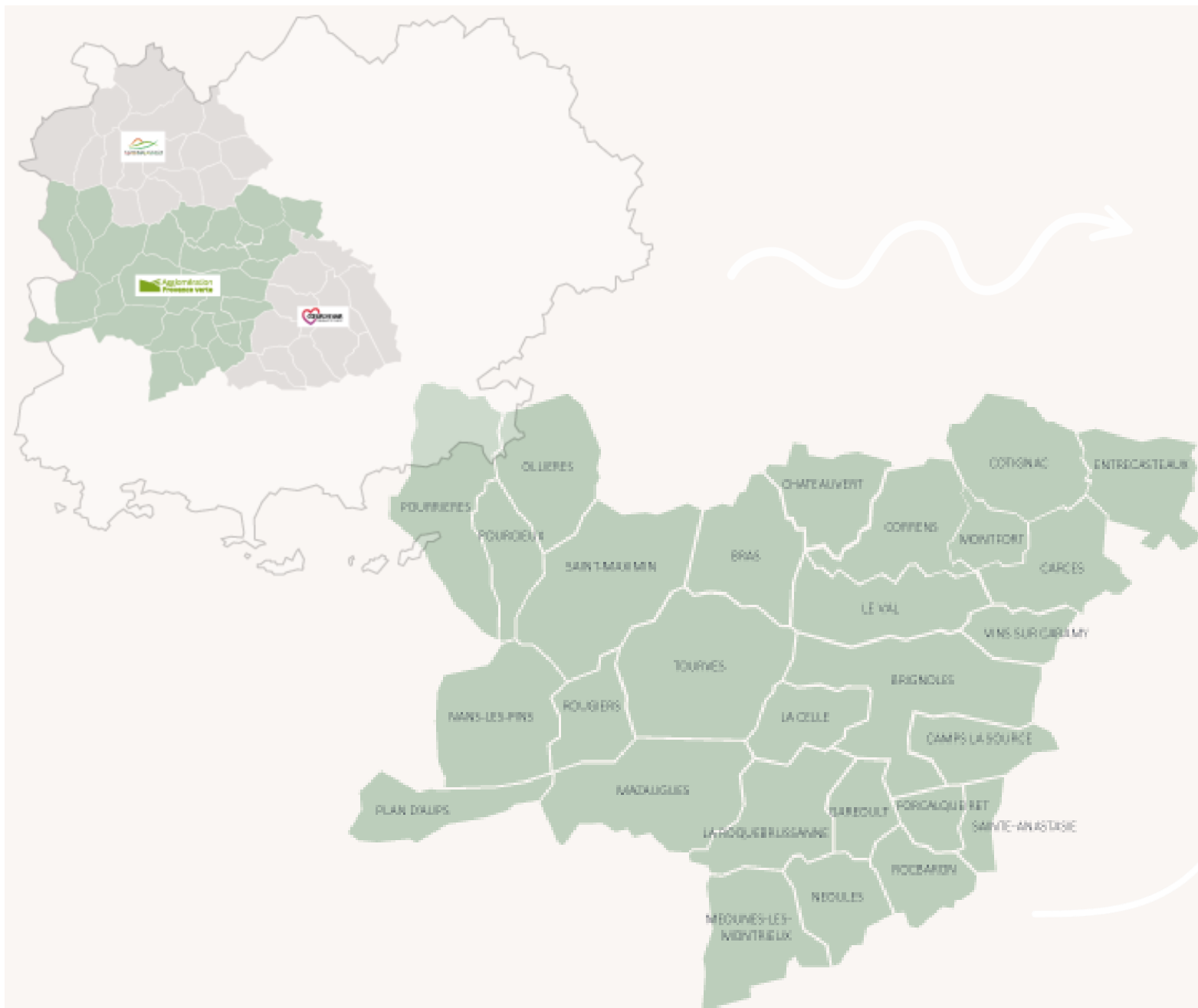
- Définition
- Atouts
- Modalités
- Moyens



Leviers / Freins



Retours d'expériences



Périmètre

Compétence traitement :

54 communes / 170 000 habitants

Compétence collecte & traitement :

28 communes / 100 000 habitants

Production d'OMR : 285 kg/hab. (2021)

Production de DMA : 814 kg/hab. (2021)

Périmètre Moyens

77 agents / 23 M€ de budget

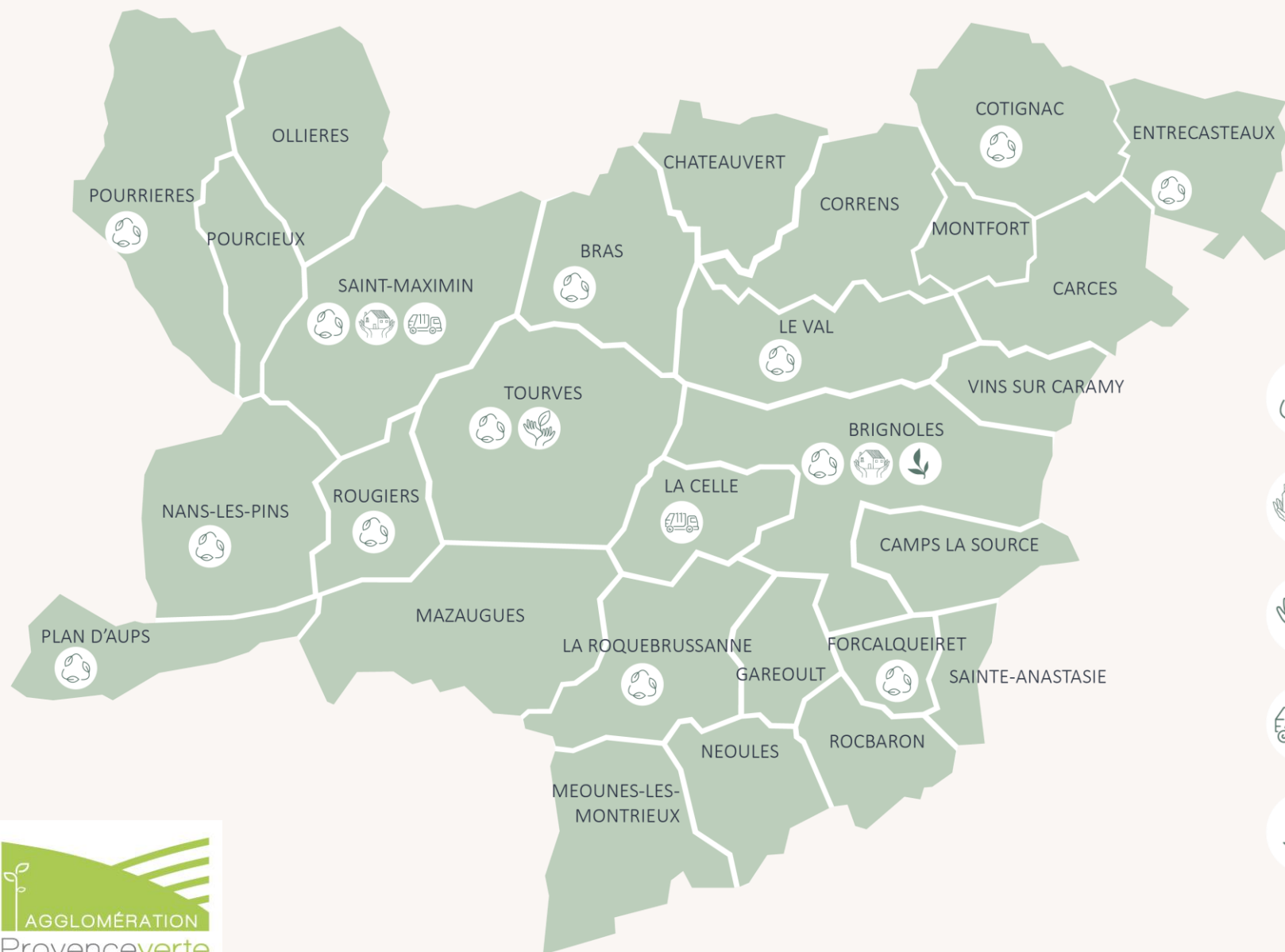
13 ESPACES-TRIS

2 RESSOURCERIES

1 PÔLE VALORISATION DES VÉGÉTAUX

2 QUAIS DE TRANSFERT

SIÈGE



Déploiement de la RS



Définition

La Redevance Spéciale est obligatoire pour les collectivités qui assurent la collecte et le traitement de déchets non ménagers et financent le service par le budget général ; elle est facultative si institution d'une TEOM.

SIVED NG : financement du service par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Atouts

- ✓ Elle évite de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages ;
- ✓ Elle implique les producteurs de déchets non ménagers ;
- ✓ Elle préserve l'autonomie des choix organisationnels et techniques de la collectivité ;
- ✓ Elle apporte une recette à la collectivité ;
- ✓ Elle contribue à l'amélioration de la gestion du service de gestion des déchets non ménagers.

Déploiement de la RS

Modalités

Pourquoi ?

Faire porter aux producteurs non ménagers le coût de la collecte et du traitement de leurs déchets.
Décision qui nécessite un portage politique fort.

Pour qui ?

Les redevables produisant plus de 660 L de déchets par semaine, tous flux confondus.
Ce sont principalement des entreprises commerciales, artisanales, industrielles, de services et des administrations.
Au-dessus de 15 000 L de déchets par semaine, le redevable doit se tourner vers un prestataire privé.

Comment ?

1. Prospection auprès des établissements concernés
2. Proposition de contrat (pas d'obligation car ils peuvent aussi contractualiser avec le privé)
3. Signature du contrat et attribution des bacs
4. Suivi et facturation une fois par an

Combien ?

Calcul de la facture = prix au litrage (comprend le coût des ordures, emballages et cartons)
Seules les ordures ménagères sont facturées (TEOM exonérée)



Déploiement de la RS

Moyens

Ressources humaines

3 Equivalents Temps Pleins

Outils

Plaquette d'information (ci-contre)

Bacs (et composteur sur demande)

Sacs cabas pour trier les papiers

(In)formation sur le tri et les filières

Suivi des points débordants

Logiciel GESBAC

Indicateurs 2022

Nb de petits producteurs (TEOM) = 51

Nb de gros producteurs RS(A) = 281

Nb de points collectés = 525

Montant de la RS au litrage (2023) = 0,0568 €

Montant total facturé 2022 = 1 220 821 €



Un allègement de la facture grâce au TRI

Pour réduire le volume de vos déchets résiduels, utilisez les collectes sélectives gratuites à votre disposition :

- ✓ Collecte des emballages en plastique, carton et métal, vidés et en vrac, sans sacs, avec mise à disposition d'un bac sur demande*,

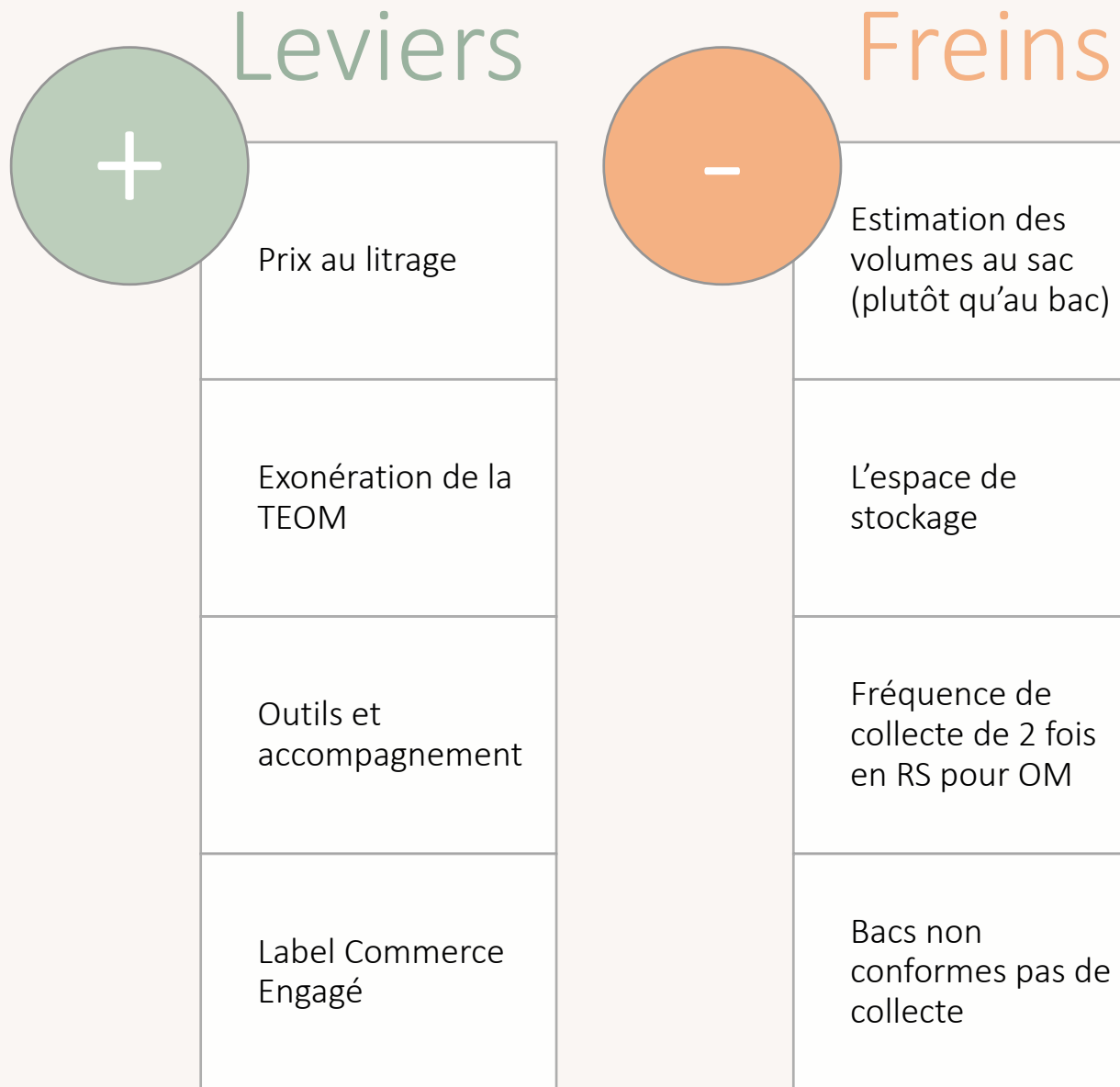


- ✓ Si possible, collecte des cartons, en bacs, bien rangés, pliés et à plat avec mise à disposition d'un bac sur demande*,
- ✓ Collecte du verre et du papier en points d'apport volontaire.



Localisez tous les points d'apports volontaires sur <https://sived83.com/redevance-speciale/>

* Selon la zone d'implantation, il est possible que le dispositif ne soit pas adapté à la collecte en bac. Le contractant aura alors la possibilité d'utiliser les points d'apport volontaire ou de se rendre en Espace-triS (déchèterie) muni d'une carte d'accès fournie par le SIVED NG.



...à la mise en place de la RS sur le territoire du SIVED NG

La RS est un véritable levier pour réduire et valoriser les déchets non ménagers

Cas concret

Exemple d'une boulangerie (avant/après)

	HORS CONTRAT RS	AVEC CONTRAT RS
Types et volumes de bacs	4 x 660 L OMR 2 x 660 L EMB	1 x 660 L OMR 6 x 660 L EMB 2 x 660 L CARTON
Fréquence de collecte	4 collectes OM 2 collectes CARTON	2 collectes OM 1 collecte CARTON
Qualité du tri	Pratiquement pas de tri	Tri effectué
Taux de réduction de la facturation	Le volume avant contrat serait facturé 15 595€ contre 8182€ avec contrat RS soit divisé pratiquement par deux	

*Bac hors
contrat RS*



*Bacs avec
contrat RS*

Cas concret

Témoignage de Flunch Brignoles

Type de contrat

- 1 x 120 L OMR en C2
- 5 x 660 L EMBALLAGES en C1
- 2 x 660 L CARTONS en C1
- 4 x 120 L BIODECHETS **en contrat privé**

Bonnes pratiques

- Tri des biodéchets en cuisine
- Tri des emballages en salle

Résultats

- Un volume d'OMR sur le plus petit bac existant (120 L).
- Facture optimisée au plus bas





Merci de votre attention

MAUPIN Christelle, responsable RS

cmaupin@sived83.com

06 26 99 36 23

www.sived83.com





Le recours aux services de prestataires pour gérer ses déchets



**TPE/PME: nous vous
accompagnons dans la
valorisation de vos déchets
alimentaires !**



Nous sommes nés de deux constats majeurs

+ de 80%

des déchets organiques sont incinérés ou enfouis.
Le reste est valorisé loin des villes.



Or

des sols sains et fertiles sont le levier le plus rapide
et économique pour lutter contre le réchauffement
climatique selon le rapport du GIEC 2019.



Notre survie dépend des sols vivants

Notre survie dépend des sols aujourd'hui dégradés

2ème puits
de carbone après
l'océan

40% des sols
sont dégradés. Cette
dégradation menace
la vie sur Terre

25% de la
biodiversité terrestre
se trouve dans les sols

95% de nos
aliments viennent
des sols

Notre engagement : être une entreprise régénératrice

Notre mission : rendre à la terre
les déchets alimentaires pour nourrir
les sols vivants et leur permettre de
stocker plus du CO₂.



Produire du compost de qualité
pour produire une alimentation
locale et saine et être une répo



Impliquer les citoyens dans
la préservation du sol et la
transition écologique
#tousAlchimistes



*"Vos poubelles contiennent une partie de la solution au problème du climat" **

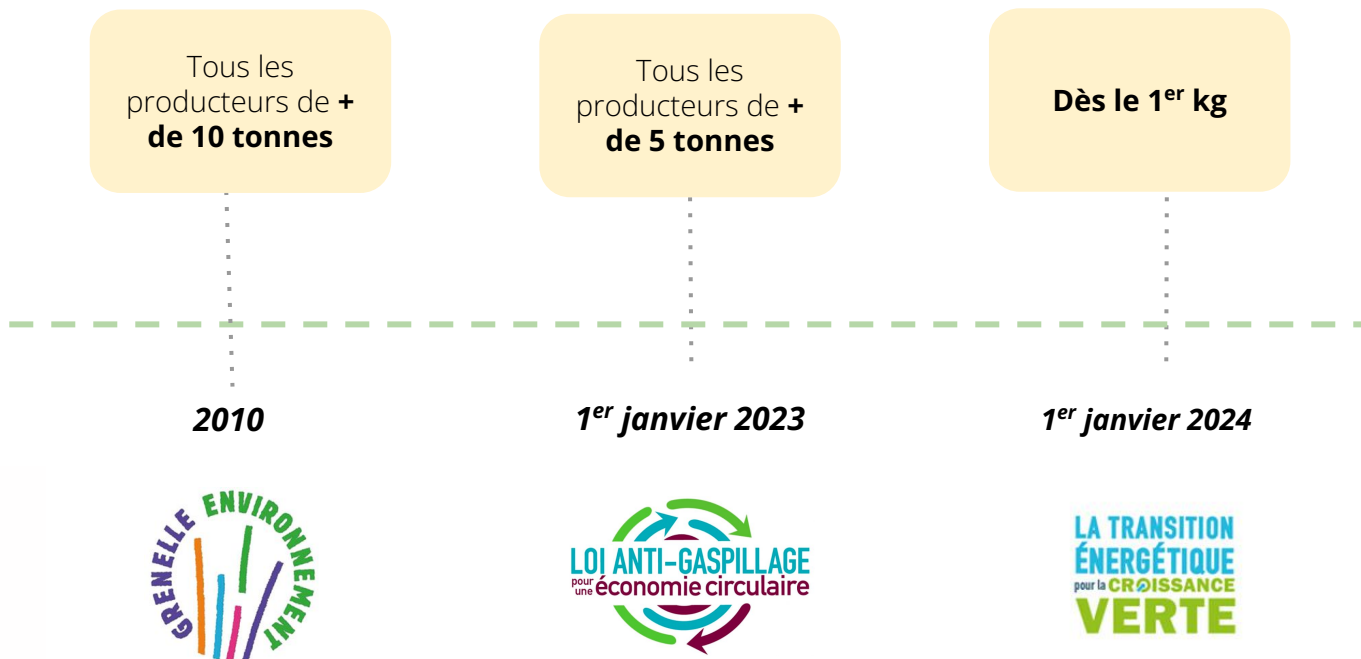
**Marc-André Sélosse, biologiste spécialisé en botanique et mycologie dans sa Conférence*
[L'origine du monde. Une histoire naturelle des sols à l'usage de ceux qui le piétinent](#)



Trier ses déchets alimentaires : une obligation réglementaire

Les producteurs de déchets alimentaires ont l'obligation de les trier et de les valoriser.

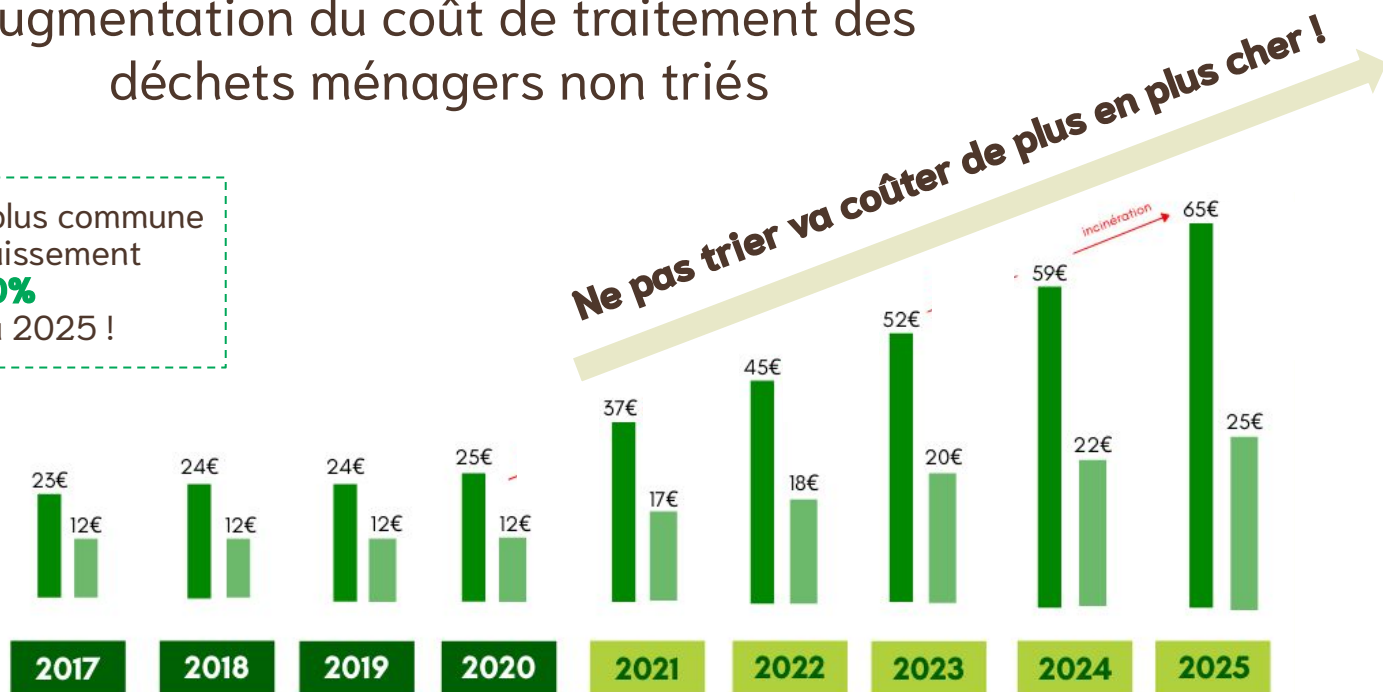
La loi Grenelle II



Valoriser ses déchets alimentaires : un enjeu économique

Augmentation du coût de traitement des
déchets ménagers non triés

Pour la taxe la plus commune
pour l'enfouissement
+160%
de 2021 à 2025 !



ir au site des douanes : <https://www.douane.gouv.fr/fiche/taux-de-la-taxe-generale-sur-les-activites-polluantes-tgap>



Notre mission : collecter et composter en ville, enrichir les sols en circuit court



**Collecte des déchets
alimentaires urbains optimisée**
en véhicule léger et en vélo



Réception et valorisation
*Pesée et notation de la qualité des flux,
compostage avec agrément sanitaire
pour valorisation des SPAn3**



**Vente de “Compost d’Ici” en
circuit court**
pour végétaliser les villes



Les Alchimistes sont agréés Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS)

Une logique d'échange de bacs qui présente de nombreux avantages



Bac 120 litres 2 roues

Impacts sanitaires et environnementaux



- Désinfection lors de chaque rotation, consommation d'eau optimisée
- Déchets en vrac, sans utilisation de sacs plastique
- Pesée au kg près ; premier levier vers la réduction du gaspillage alimentaire

Impacts économiques



- Suppression de l'achat de sacs poubelles
- Réduction des coûts d'eau liés au nettoyage des poubelles

Impacts opérationnels et humains



- Des contenants roulants, des bioseaux à anse, faciles à déplacer
- Réduction des charges lourdes
- Remplacement automatique des contenants défectueux



Bioseaux de "transfert" à anse



Une logistique simple, un accompagnement à la mise en place et un reporting précis



Logique d'échange de bacs

Bacs 120L et 35L
maniables et désinfectés à
chaque rotation



Un accompagnement à la mise en place

Analyse du gisement,
préconisation de scénario de
collecte , sensibilisation des
équipes au tri



Une traçabilité garantie

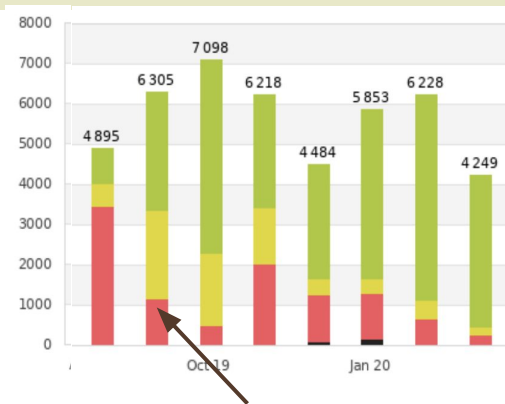
Des données disponibles en
“live” via un extranet

Un extranet dédié permet de suivre et mesurer vos efforts

- ✓ Pesée à la centaine de g près de chacune des poubelles collectées
- ✓ Évaluation de la qualité du tri de 0 à 3 étoiles selon la quantité d'items indésirables (verre, plastique, métal, porcelaine...)
- ✓ Prise de photo automatique du contenu du bac en cas de mauvais tri (disponible sur l'extranet)
- ✓ Des données par sites, des analyses **consolidées**

Une brique essentielle dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire !

A intégrer à votre rapport RSE en 1 clic !



Influence de la sensibilisation des équipes sur la qualité du tri

		Ce mois-ci
	Biodéchets collectés	431.00 kg
	Tonnes-kilomètres économisées	30.17 tkm
	Émissions de CO2 évitées	172.40 kg
	Compost créé	77.58 kg
	Surface de sol amendé	7.76 m²



Le coût de notre prestation dépend des quantités collectées

Périmètre



XX couverts / jour



Ouverture ?j/7



XX tonne / semaine
soit XX tonnes / mois
d'après les chiffres fournis par l'ADEME

Scénario envisagé



X collectes / semaine



Rotation de X bacs
35 litres ou 120 litres



Proposition financière

Une facturation au réel, liée aux quantités collectées

	Prix mensuel TTC
Fréquence de collecte	XX €
Nombre de bacs	XX €
Traitement	XX €
TOTAL TTC	XX €

Nous vous accompagnons dans la sensibilisation et la communication

Animations, activités pédagogiques, Distribution de compost, une **preuve de votre engagement**

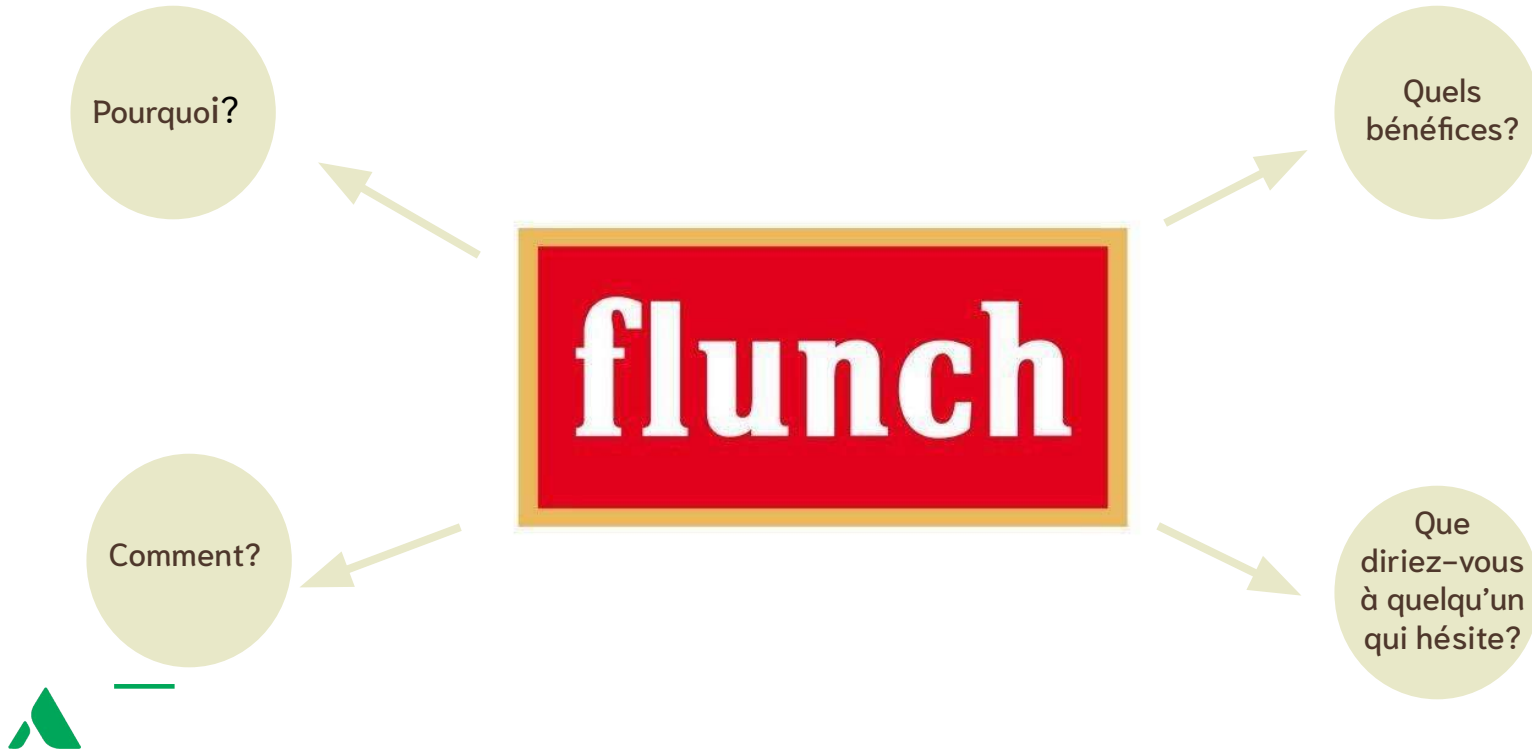
Kit de communication, signalétique adaptée, affiches, flyers etc.

les
Alchimistes
alchimistes.co

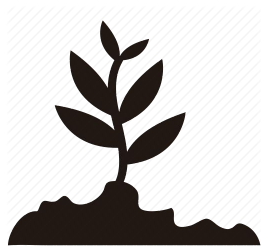
collecter
composter
en ville



De nombreux clients nous font confiance: Flunch est là pour témoigner



Les Alchimistes Bouches du Rhône & Cote d'Azur pour vous accompagner dans la région Sud



création en
2019



20
collaborateurs à Marseille



400
points de collecte



2500T
de biodéchets collectées / an
rythme en décembre 2022



500T
de compost produit / an
rythme en décembre 2022



Bonus : A quoi ressemble une plateforme de compostage Alchimistes?



Aire de réception et de tri



Baies de maturation du compost



Côte d'Azur

Anne-Sophie Davoine

anne-sophie@alchimistes.co

06 10 97 41 32

Bouches du Rhône&Vaucluse

Anne-Laure Saint Girons Lesne

anne-laure@alchimistes.co

06 85 20 28 57





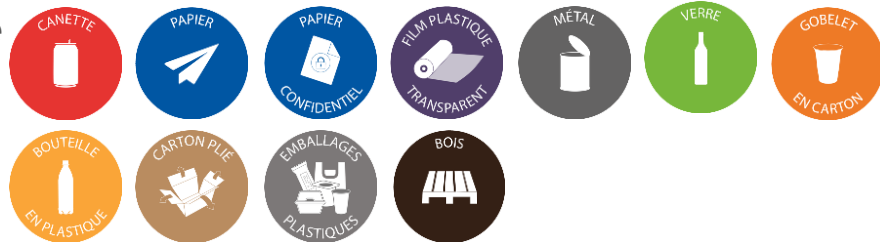
**SOLUTIONS INNOVANTES, INCITATIVES ET SOLIDAIRES
POUR RECYCLER PLUS ET MIEUX**

Interlocuteur
unique déchets



Lemon Tri

Mise en conformité décret des 5 flux



Les autres recyclables



Transparence et traçabilité

100% des flux collectés sont tracés et vous connaîtrez leur destination et mode de traitement, en France et en local

Diminuer la quantité de déchets incinérés/enfouis

Proposer le maximum de filières de tri pour augmenter la part de recyclables fixée par des indicateurs (KPI)

Contrôle budgétaire

En respectant les législations en vigueur, en optimisant la logistique et en réduisant les déchets incinérés/enfouis

Formation & pédagogie

Penser en premier lieu au geste de tri et aux prestataires par un parcours déchets bien pensé, par des formations et signalétiques ludiques

Synthèse des **moyens matériels** déployés par Lemon Tri

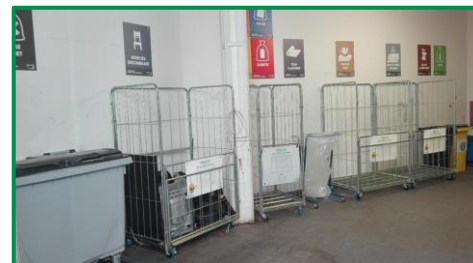
Tri à la source

Points d'apports de
volontaire



Stockage

Equipement de pré-collecte



Tri à la source

Moyens matériels

Choix du bac de tri

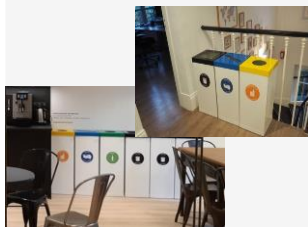
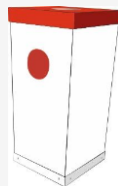
STANDARD

CARPO 60 L



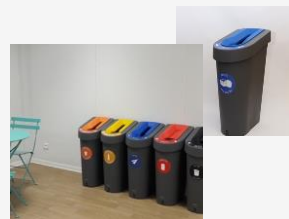
STANDARD

THALLO 60 L



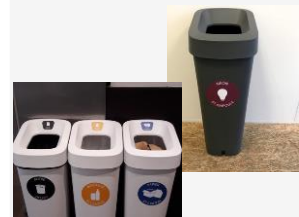
ECO 70

AUXO + 70 L
100% plastique recyclé



ECO 50

AUXO 50 L
100% plastique recyclé



Tri à la source

Moyens matériels

Chaque matière a ses contraintes de poids, volume, odeur, et réglementaires. Nous vous conseillons les **équipements adaptés techniquement**, et visuellement, aux besoins du client.

Quelque soit le type de contenant utilisé (bac ou porte sac), **notre recommandation est la même** pour chaque matériel, exemple



- Code couleur couvercle + sticker signalétique
- Insertion à la forme du déchet (**particulièrement cafétéria et zone accueil**)
- Facilité de vidage (couvercle/porte sac) et d'entretien
- Sac transparent 110L épais (pas de déchirure) qui facilitera le stockage pour le prestataire, et l'évaluation de qualité du tri et à fortiori le sur tri pour Lemon Tri



Pourquoi trier à la source ?

- 🗑 Moins d'opérations de sur-tri en aval : cela évite un coût humain et industriel en plus d'une tâche à faible valeur ajoutée
- 🗑 Gisement plus propre car les matières ne se souillent ni ne se contaminent entre elles

Comment ?

- 🗑 1 bac par matière avec une insertion spécifique (circulaire, fente...)
- 🗑 1 code couleur + signalétique pédagogique associée à chaque bac



Communication ludique & incitative



Informer sur le dispositif de tri :
formation occupants et prestataires



Inciter au tri : signalétique et
communication ludique



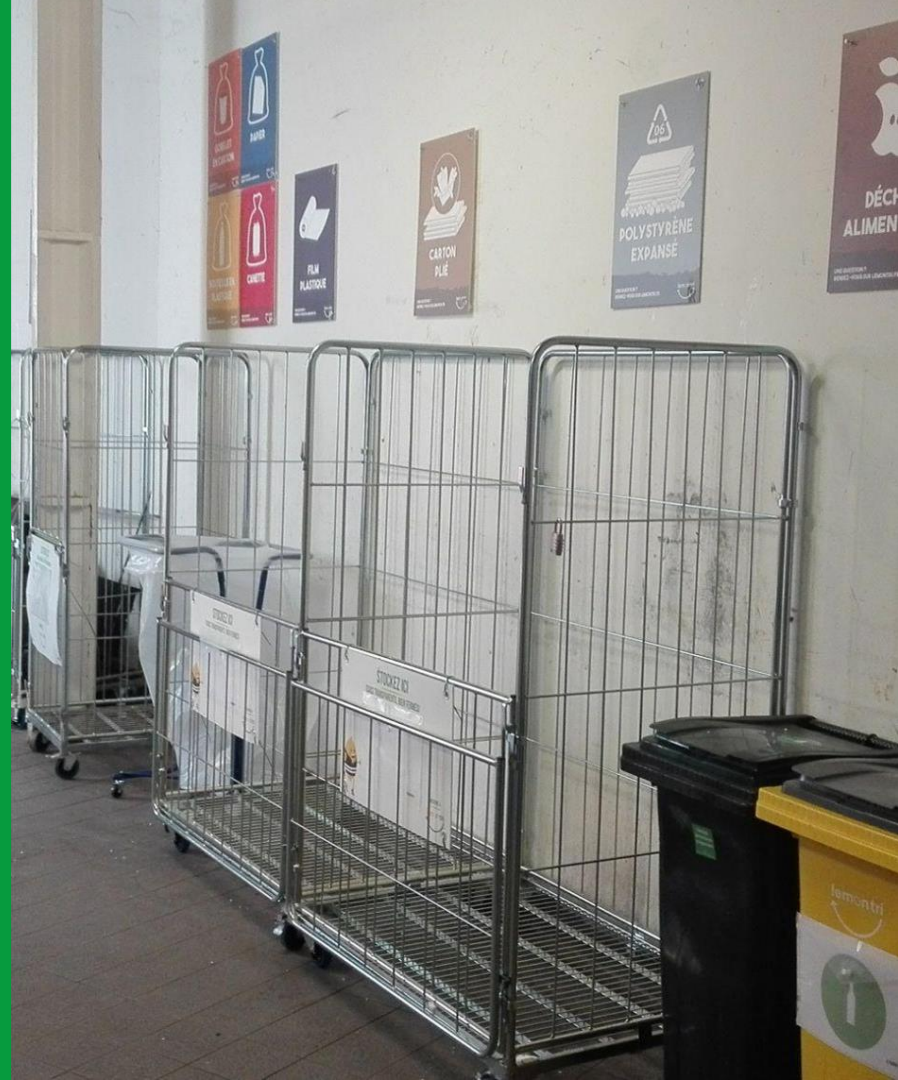
Pérenniser la qualité du tri :
reporting et immersion (visite
Lemon Tri et filières de
recyclage)





Signalétique Stockage

Au local de stockage, des **panneaux de signalétique** seront affichés aux murs au dessus des rolls et conteneurs, afin de guider les prestataires dans le stockage des matières



Synthèse des **moyens logistiques** déployés par Lemon Tri

Véhicules

Véhicules utilisés pour la collecte



Planning

Explication du planning

📅 Prochaines collectes planifiées

📅 Date

📍 NOM CLIENT
Mardi 29 Novembre 2022

📍 NOM CLIENT
Mercredi 30 Novembre 2022

📍 NOM CLIENT
Jeudi 01 Décembre 2022

📍 NOM CLIENT
jeudi 01 Décembre 2022

📍 NOM CLIENT
Mardi 06 Décembre 2022

📍 NOM CLIENT
Jeudi 08 Décembre 2022

Planning

Moyens logistiques

Prochaines collectes planifiées

Date
NOM CLIENT Mardi 29 Novembre 2022
NOM CLIENT Mercredi 30 Novembre 2022
NOM CLIENT Jeudi 01 Décembre 2022
NOM CLIENT Jeudi 01 Décembre 2022
NOM CLIENT Mardi 06 Décembre 2022
NOM CLIENT Jeudi 08 Décembre 2022
NOM CLIENT ? Mardi 13 Décembre 2022

Historique des collectes

Date	Qté
NOM CLIENT jeudi 24 Nov 2022	N/A
NOM CLIENT jeudi 24 Nov 2022	195 kg
NOM CLIENT Mardi 22 Nov 2022	83 kg
NOM CLIENT jeudi 17 Nov 2022	87 kg
NOM CLIENT Mardi 15 Nov 2022	N/A
NOM CLIENT Mardi 15 Nov 2022	130 kg

Collecte du Jeudi 24 Novembre 2022

Matière	Qualité	Qté
Carton	★★	5 kg
Bouteille plastique (PET)	★★	17 kg
Papier/Carton	★★	151 kg
Pot de yaourt	★★	2 kg
Papier	★	20 kg
5 matières collectées		195 kg

Photos : 2



Prochaine collectes

Anticipez les collectes et notifiez nous si quelconque évènement viendrait décaler une collecte prévue (fermeture annuelle, rue bloquée..), afin qu'elle soit reprogrammée sans affecter l'excellence opérationnelle

Historique des collectes

Visualisez les collectes réalisées avec les poids consolidés, identifiez les passages à vide.

Cliquez pour entrer dans le détail de chaque collecte

Détail des collectes

Visualisez en détail les résultats de chaque collecte, poids et qualité du tri par matière !

Vous recevez également des photos justificatives d'erreurs de tri lorsque nous notons 1 étoile (sur 3) voir slides suivantes.

Synthèse des **moyens numériques et réglementaires** déployés par Lemon Tri

Espace Client

Visualisation du planning, détails de collecte, éléments de communication



Reporting

Visualisation des indicateurs (KPI) et téléchargement pdf, excel des données



Documents de conformité

Téléchargement des documents de mise en conformité réglementaire

Attestation de valorisation de déchets de papier/carton, métal, plastique, verre et bois prévue par l'article D. 543-284 du code de l'environnement (MODÈLE DÉFINI PAR L'ARRÊTÉ DU 18-07-2018 PUBLIC AU J.O.R.F. N°0173 DU 29 JUILLET 2018)	
Attestation n° : ASF2021P135A13601F2G221125	Année : 2021
1. Emetteur de l'attestation Nom : Lemon Tri Adresse : 14 avenue Edouard Vaillant 93500 Pantin N° SIRET : 52578911000540 Tél : 0178647739 Mail ou Fax : client@lemontri.fr Personne à contacter : votre service client	
☐ Exploitant d'une installation de valorisation ☒ Intermédiaire assurant une activité de collecte, de tri, de regroupement de déchets en vue de leur valorisation Récolté n° : 2017_41 Département : 93 Activité déclarée en préfecture : Collecte et traitement des déchets Date de limite de validité : 15/06/2022	
2. Origine des déchets Nom : E Adresse : ☒ Producteur du déchet ou ☐ Détenteur du déchet (y compris intermédiaire et prestataire de gestion des déchets)	
3. Flux de déchets pris en charge 3.A. Dénomination usuelle des déchets : Cervele 3.B. Titres (une seule des 3 nature principale de déchets - cocher la case correspondante en 3.D) ☒ Déchet de papier/carton : ☐ Déchet de métal : ☐ Déchet de plastique : 3.D	

Notre solution **Récapitulatif**



OBJECTIF = AMÉLIORATION CONTINUE POUR AUGMENTER LE TAUX DE TRI,
RÉDUIRE LE DIB
IMPACT ENVIRONNEMENTAL + CONTRÔLE BUDGET
DÉCHETS

La démarche de tri de la société ELENGY



Votre société

Vos motivations

Vos résultats

La démarche mise en place



Points d'apports de volontaire



Flux concernés



Depuis 2011



+50%

croissance annuelle
depuis 2011



+130

salariés en transition
accompagnés vers l'emploi



2 000

tonnes de déchets
collectés



+ 800

clients qui nous font
confiance

8M€

de CA en 2022

140

ETP Lemon Tri en 2022

1 430

tonnes de co2 évitées

4

Antennes en France :
Lille - Pantin - Lyon
Marseille



Flotte indépendante



Des plateformes
logistiques
dotées d'outils
industriels pour le
recyclage

Merci !



Centres de tri





Clôture du webinaire CIRCUL'R & REGION SUD





Les enseignements clés du webinaire CIRCUL'R



Nos prochains webinaires animés dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE



- ✚ Mardi 11 avril de 9h à 12h - Atelier #46 en webinaire « **Que reste-t-il dans nos poubelles ?** »
- ✚ Jeudi 13 avril de 9h à 17h - **GT Déchets BTP#9 « Terres et sédiments »**
- ✚ Jeudi 4 mai 2023 de 9h à 12h - Atelier#47 en webinaire « **Comment notre tissu industriel peut passer de l'économie linéaire à l'économie circulaire ?** » - Enjeux & Témoignages
- ✚ Et à venir :
 - ✓ Juin - Mise en œuvre opérationnelle de **la filière REP PMCB (Bâtiments)** (sous réserve)
 - ✓ Juin - Optimisation des **flux logistiques « Déchets et EC »** en région
 - ✓ Septembre - Matinée de **sensibilisation des élus au déploiement de l'économie circulaire sur les territoires**
 - ✓ Septembre - GT Déchets BTP#10 « **Maillage en territoire rural** »
 - ✓ Octobre – « **Comment l'imagerie spatiale participe à la lutte contre les dépôts sauvages ?** »
 - ✓ Novembre – « **Comment mettre en œuvre de nouvelles générations de déchèteries favorisant le réemploi ?** »
 - ✓ Décembre - Présentation des projets **lauréats AAP Vrac et la Consigne en région**

A suivre sur les sites web :

- www.ordeec.org
- <https://www.lifeipsmartwaste.eu>
- <https://www.reseau-prec.org/>

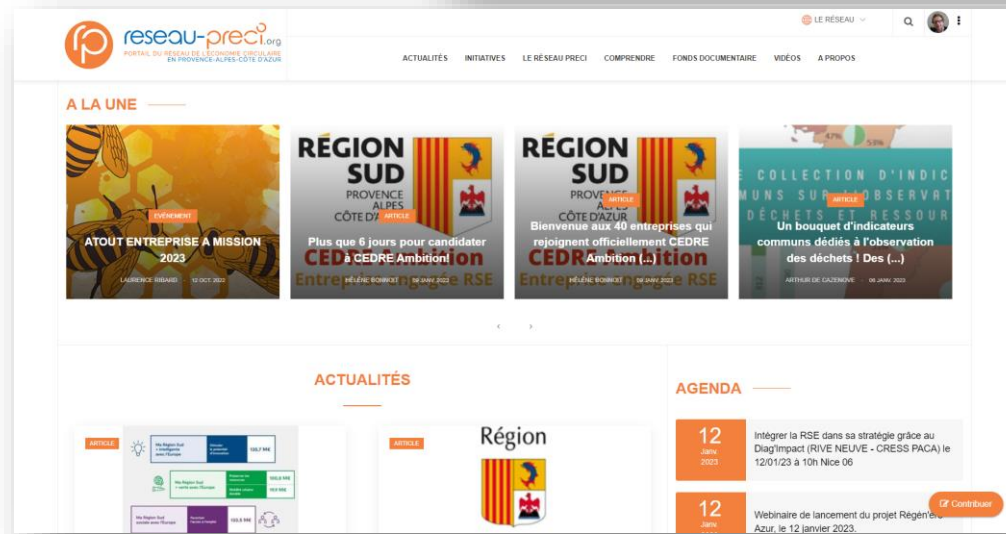


Livrets thématiques, fiches techniques, replay, vidéos, actualités, bonnes pratiques

Améliorer la connaissance
www.ordeec.org



Réseau et plateforme collaborative
www.reseau-prec.org



Partage d'expérience
www.lifeipsmartwaste.org



Les Contacts Région



- **Chef de Service Economie Circulaire et Déchets**
vvolland@mareregionsud.fr
- **Equipe LIFE IP SMART WASTE**
adecazenove@mareregionsud.fr
gevrard@mareregionsud.fr
mabadie@mareregionsud.fr
nviziale@mareregionsud.fr
- **Chargé de mission SECD**
gdaude@mareregionsud.fr



**Merci de votre
attention**